



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2024, convoqué le 04/12/2024

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, J. Lehoux, T. de Ferrières, P. Maisonneuve, S. Lamouille, D. Ferrandin.

Procurations : L. Dujardin à T. de Ferrières, P. Avril à M. Malhappe, P. Boquet à S. Apruzzese

S. Apruzzese est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 10h00.

1) Le compte rendu de la séance du 13 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (convention avec le Centre de gestion 28) – à l'unanimité

Ce dispositif obligatoire, pouvant être géré par le Centre de gestion 28, nécessite la signature d'une convention que le conseil municipal autorise le Maire à signer.

3) Mise en place du Compte Epargne Temps - à l'unanimité

Le Maire indique que ce dispositif ouvre aux agents de la collectivité la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années en reportant des jours de congés qui n'ont pas pu être pris dans l'année.

Le conseil municipal autorise les agents, à compter du 16^{ème} jour de congé non pris, soit à reporter les jours restants sur l'année suivante, soit le placement sur leur CET, soit l'indemnisation des jours non pris (100 €/j en catégorie B et 83 €/jour en catégorie C).

4) Adhésion au contrat groupe du Centre de gestion 28 (CDG 28) pour l'assurance statutaire du personnel – à l'unanimité

Le Maire expose qu'à la suite de la hausse des taux de cotisations de Cigac (Groupama), l'assurance actuelle du personnel de la commune, il devient plus intéressant de souscrire au contrat groupe négocié par le CDG 28.

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe, dont le taux au 1^{er} janvier 2025 sera de 1,09 % de la masse salariale, avec une franchise de 10j par arrêt, assorti de frais de gestion annuels fixés à 0,11 % de la masse salariale. Il autorise le Maire à signer ledit contrat.

5) Ouverture par anticipation des crédits d'investissement – à l'unanimité

Le Maire rappelle que, comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget, le conseil municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 à hauteur de 87 290,26 € répartis comme suit :

- immobilisations incorporelles (chap. 20) : 81,60 €
- immobilisations corporelles (chap. 21) : 87 208,66 €.

6) Révision des tarifs de cases de colombarium et des concessions du cimetière communal – à l'unanimité

Le Maire note que les tarifs des cases de colombarium n'ont pas été révisés depuis le 2 juillet 2015 et ceux des concessions depuis le 9 septembre 2011.

Afin de faire face aux très nombreuses concessions en état d'abandon et aux frais qui devront être engagés pour les relever, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Concessions simples (2 m2) :

- 30 ans : 170 €
- 50 ans : 350 €
- perpétuelle : 600 €

Les concessions d'une durée de 15 ans, non obligatoires, sont supprimées, à la suite du nombre élevé de concessions expirées qui ne peuvent être reprises avant un délai de 10 ans après la dernière inhumation.

Cases de colombarium :

- 15 ans : 350 €
- 30 ans : 700 €

7) Convention de partenariat dans le cadre du projet artistique et culturel de territoire (PACT) 2025 – à l'unanimité

Le Maire expose que le partenariat culturel, proposé par la Région Centre Val-de-Loire et porté par la commune d'Anet, propose cette année 2 ateliers de pratique artistique sur le thème « Patrimoine et architecture », destinés aux adolescents et adultes. La finalité sera la création de cartes postales par les participants. Le coût de la participation de la commune de Gilles est de 346 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la commune d'Anet.

8) Service commun « instruction des autorisations d'urbanisme » - Désignation d'un représentant de la commune de Gilles aux comités de suivi annuels – à l'unanimité

En l'absence d'un autre candidat, le Maire est désigné pour représenter la commune.

9) Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – à l'unanimité

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 19 septembre 2024 au titre de la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours ».

10) Adhésion à Plurélya – à l'unanimité

Le Maire indique que la mise en place obligatoire de prestations sociales pour le personnel était jusqu'à présent confiée au CNAS. Après étude de marché, il propose, afin de conserver à la commune son attractivité en tant qu'employeur public, d'adhérer à Plurélya au 1^{er} janvier 2025 en remplacement du CNAS et de souscrire à la formule solidaire S4 pour un montant annuel de 269 € par agent.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et nomme Ch. Bourrat en qualité de délégué élu.

11) Nouvelles nominations de délégués aux commissions de l'Agglo du Pays de Dreux – à l'unanimité

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'à la suite du décès de Mme Willaume et de la démission de M. Aubry, des postes sont vacants.

Le conseil municipal désigne les délégués suivants aux différentes commissions :

- attractivité du territoire par le développement économique : S. Apruzzese (T), M. Malhappe (S)
- attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable : D. Ferrandin (S)
- attractivité du territoire par la filière sportive, culturelle et enfance, jeunesse et famille : P. Maisonneuve (S)
- Mobilités : Ch. Bourrat (T), S. Lamouille (S)
- Eau Gémapi : D. Ferrandin (T), T. de Ferrières (S)

12) Projets 2025

Le Maire expose les 4 projets pour lesquels il souhaite que le conseil municipal sollicite des subventions :

- la création d'une sente partagée piétons / vélos route de Bréval, du chemin des Vignes de l'Etang jusqu'au bas de la rue des Rostys, en passant par la rue des Boissettes, et la mise en place d'une grille d'évacuation des eaux pluviales au niveau du 2^{ème} plateau de la route de Bréval

J. Lehoux souhaite que la commission revoie sur place l'aménagement optimal, en lien avec Mme Iriarte, chef de projet voirie au sein du Département, pour réduire la vitesse rue des Boissettes.

- la réfection de la toiture des anciennes toilettes de la cour de l'école, aujourd'hui en tuiles, pour une couverture en ardoise, compte tenu de la pente observée

- la création de 14 à 15 emplacements de stationnement rue de Vitray, en chicane pour casser la vitesse des véhicules, et l'aménagement du carrefour de l'atelier par le marquage de nouveaux passages piétons et l'ajout d'un stop rue de Vitray dans le sens Guainville – Gilles

J. Lehoux serait favorable à la pose d'un stop aux 5 entrées de rue sur le carrefour pour assurer la sécurité de celui-ci, malgré les recommandations du service voirie du département. Il suggère de revoir le projet en commission, même s'il accepte la solution proposée à titre provisoire (effets à appréhender à long terme).

- la mise en sécurité de l'église Saint-Aignan, avec notamment la stabilisation de l'arc triomphal, le renforcement de la structure supportant le clocher et la reprise de la charpente et de la couverture autour de ces deux points
Le Maire indique que l'architecte du patrimoine a établi un avant-projet sommaire en deux tranches (ferme et conditionnelle). Après avoir rencontré l'animatrice de territoire pour le département le 12 décembre, il a rendez-vous avec le sous-préfet le 20 dans le but d'exposer les tenants et les aboutissants de ce gros projet. Il sollicitera notamment de ce dernier la permission d'obtenir à titre exceptionnel jusqu'à 90 % de subventions.

D. Ferrandin demande dans quelle mesure les travaux de l'église condamneront la place.

Le Maire souhaite que les nuisances soient limitées, notamment pour le stationnement et la fréquentation de l'Auberge, d'où la création préalable de places de stationnement rue de Vitray.

D. Ferrandin souhaite que le déclenchement de la tranche conditionnelle, s'il a lieu, soit au préalable soumis au vote du conseil municipal et que le contenu de cette tranche fasse l'objet d'un débat.

Le Maire s'y engage.

D'autres petits travaux sont prévus en 2025 et notamment :

- le relevé de plusieurs tombes à l'état d'abandon et jugées dangereuses (enfouissement du sol, caveau ouvert...).

- l'isolation phonique de la salle du bas de l'Auberge gilloise pour rendre celle-ci plus agréable en période d'affluence.

Ch. Bourrat souhaite qu'une mesure soit fournie en termes de gain de décibels entre les solutions d'amélioration envisagées avant toute décision.

Timothée de Ferrières, s'il est d'accord sur le principe, souhaite toutefois que l'investissement soit mis en regard du loyer perçu.

13) Demandes de subventions au Département 28 pour 2025 – à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite le département pour participer aux projets suivants :

- création d'une sente partagée route de Bréval et pose d'une grille d'évacuation au niveau du 2^{ème} plateau

Montant du projet : 52 470 € HT

Subvention demandée : 16 629,80 €

- Aménagement de la rue de Vitray et du carrefour devant l'atelier communal

Montant du projet : 6 392,10 € HT

Subvention demandée : 3 196 €

- Rénovation de la toiture des anciennes toilettes de la cour de l'école

Montant du projet : 4 053 € HT

Subvention demandée : 1 215,90 €

14) Demandes de subvention au titre de la DETR / DSIL 2025

Le conseil municipal sollicite la Préfecture pour participer aux projets suivants :

Priorité 1 : rénovation de l'église Saint-Aignan – tranche ferme

Le montant estimé des travaux s'élève à 375 486 € HT

Subvention demandée : 131 420,01 €

Priorité 2 : rénovation de la toiture des anciennes toilettes de la cour de l'école

Montant du projet : 4 053 €

Subvention demandée : 1 418,55 €

15) Demande de subventions au titre du Plan Eglises et Petits Patrimoines Remarquables 2025 – à l’unanimité

Le conseil municipal sollicite le Département pour participer à la rénovation et à la mise en sécurité de l’Eglise Saint-Aignan :

- tranche ferme : 375 486 € HT

- tranche conditionnelle : 227 114 € HT

Soit un montant total de 602 620 € HT

Subvention demandée : 180 786 €

16) Demande de subvention à la Fondation de Sauvegarde de l’Art français – à l’unanimité

Considérant la menace qui pèse sur la stabilité de l’église Saint-Aignan et sur son étanchéité, le conseil municipal sollicite l’aide de la Fondation pour la tranche ferme de travaux qui s’élève à 375 486 €.

17) Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2025 – à l’unanimité

Le conseil municipal sollicite la Région pour le financement de la création d’une sente partagée piétons / vélos route de Bréval, dont le montant des travaux est estimé à 48 026 € HT.

Subvention demandée : 24 013 €

18) Convention avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d’une souscription – à l’unanimité

Afin de compléter les aides publiques sollicitées dans le cadre de la rénovation de l’église Saint-Aignan, le conseil municipal souhaite s’appuyer sur la Fondation du Patrimoine pour lancer une souscription publique à même de compléter le financement des travaux à entreprendre. Il autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

19) Informations diverses

Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Le Maire rappelle l’objectif de cette loi : densification des centres bourgs plutôt qu’expansion. L’Agglo de Dreux a opté dès que possible, malgré les coûts, pour l’utilisation de friches industrielles non utilisées afin de limiter l’artificialisation des sols. Aussi a-t-elle demandé à l’Etat d’être moins pénalisée sur le nombre d’hectares sur lequel il sera possible de construire. C’est elle qui déterminera les quotas, sachant que les décisions d’urbanisme sont soumises à des plans, les uns découlant des autres : SRADET (Région), SCoT, PLH, PLU.

Lors du PLU de 2014, la commune enregistrait une population de 570 habitants, avec un objectif de 600 en 10 ans. Or, avec le départ des résidents du Château de Vitray, elle est aujourd’hui plutôt aux alentours de 490, suivant ainsi la tendance départementale, nationale, voire européenne. Il faut conserver *a minima* comme objectif de franchir la barre décisive des 500 habitants pour ne pas subir une baisse de la DGF.

La marge de manœuvre de la commune, pour augmenter sa population, reste limitée d’autant que les fonds de jardin risquent de redevenir non constructibles.

J. Lehoux souhaite renforcer l’attractivité de Gilles et propose pour cela de réfléchir à l’accueil d’un petit marché sur la place, mais aussi à la construction d’une salle polyvalente.

20) Tour de table

- J. Lehoux a noté certains points d’éclairage défectueux.

Le Maire indique que l’entreprise chargée de la maintenance de l’éclairage public est intervenue dans la semaine.

- J. Lehoux relève que des écoulements d’eau en provenance d’une habitation de la Grande rue laissent des traces de plus en plus marquées.

Le Maire est allé sur place rencontrer la propriétaire, prête à prendre à sa charge les travaux nécessaires, et a revu l’entreprise Colas qui va proposer une solution technique.

- J. Lehoux regrette qu’une voiture soit toujours stationnée sur le trottoir en bas de la Grande rue, malgré les demandes formulées depuis de nombreuses années et les engagements pris par le propriétaire du véhicule à l’issue du dernier conseil municipal. Il s’inscrit en faveur de la pose de poteaux en bois pour mettre fin à cette situation. De nombreux conseillers sont d’accord avec cette solution.

- S. Lamouille s’étonne qu’après l’intervention du syndicat des eaux sur ce même trottoir l’enrobé n’ait pas été refait correctement.

Le Maire prend attache avec le SIAEP.

- S. Lamouille a relevé plusieurs poteaux ou barrières endommagés ou arrachés : rue Neuve, au niveau du lavoir de la rue Mouillée, en bas de la rue des Rostys.

- S. Lamouille rappelle que les écoulements en provenance des terrains agricoles des Chauvin provoquent des dégâts dans la rue des Rostys.

- D. Ferrandin déplore le nombre particulièrement élevé de chevreuils qu'il a été obligé de servir cette année (16), après qu'ils aient été percutés par des véhicules. Il demande ce qui pourrait être fait pour réduire la vitesse sur la D115 entre Gilles et la Chaussée d'Ivry, à hauteur du terrain communal.

- D. Ferrandin demande à qui revient l'enlèvement des feuilles tombées sur le domaine public lorsque l'arbre est à l'intérieur d'une propriété privée.

Le Maire l'informe de l'arrêté municipal pris pour l'entretien des trottoirs et des espaces devant les propriétés, qui revient aux riverains.

- D. Ferrandin s'interroge sur les recettes fiscales attendues en provenance du Château.

Le Maire indique que le lot du Château a été acheté par un Américain qui souhaite y établir sa résidence secondaire pour sa famille. A ce titre, il sera soumis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- D. Ferrandin vient aux nouvelles du maçon devant réintervenir à l'Auberge sur le mur de la terrasse ainsi que sur les encadrements des ouvertures.

Le Maire a relancé l'entrepreneur à de multiples reprises et a sollicité l'aide de l'architecte, d'autant qu'un nouveau morceau de mur est tombé. Face à ces malfaçons, la garantie décennale doit être appliquée. Au besoin, une procédure sera engagée pour obtenir réparation.

- Ch. Bourrat regrette que les camions empiètent sur la grave de la rue de Fumeçon tout juste refaite.

Le conseil municipal visionne ensuite le rapport d'activités de l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2023.

- J. Lehoux demande pourquoi, si le tonnage des déchets diminue, les coûts de collecte augmentent.

Ch. Bourrat explique que ce sont les tonnages des déchets ménagers qui diminuent du fait de l'augmentation du bio-compostage et de l'ouverture au tri de plus nombreux emballages.

S. Apruzzese ajoute que cela explique l'inversion dans les fréquences de collecte entre les ordures ménagères et les emballages, qui passeront respectivement à 1 fois tous les 15 jours et une fois par semaine.

Ch. Bourrat précise que les points d'apport volontaire pour le verre vont se développer avant de supprimer définitivement la collecte en porte à porte de ce matériau.

Avant de clôturer la séance, le Maire remercie les conseillers pour leur implication dans les affaires de la commune et souligne le travail accompli par ses adjoints et Emmanuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.